

Mardi 23 mars 2010 compagnes et compagnons libertaires manifestaient à Périgueux. Dans notre cortège se côtoyaient sympathisants, personnes reconnaissant l'intérêt de nos analyses et partageant nos révoltes, militants... On pouvait voir des drapeaux de la CNT, de la Fédération Anarchiste, des drapeaux noirs, tout simplement, et la banderole du Collectif Libertaire Marius Jacob rappelant que « Le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend ! ». Paroles révoltées et chants se succédèrent de notre côté.

A la fin de la manif, un bon nombre de manifestants syndicaux prirent le chemin de la clinique Francheville pour apporter leur soutien aux grévistes qui occupent la rue depuis une quinzaine de jours. Plusieurs d'entre nous décidèrent de faire la même démarche.

Les syndicalistes purent se rendre normalement auprès des personnes en lutte mais les militants anarchistes, toutes tendances confondues, furent bloqués par un cordon de policiers dirigés par le commissaire principal qui nous signifia que nous étions repérés et qu'il nous était interdit de passer pour rencontrer les grévistes (auxquels nous avions offert un peu d'argent pendant la collecte au sein de la manif).

Une compagne, arrivant avec un léger décalage, constatant la situation, appela à la solidarité en expliquant que l'on nous empêchait de passer. Des grévistes et des militantEs syndicaux répondirent positivement et vinrent auprès de nous... A cet instant le commissaire signifia à cette compagne, de façon peu amène, qu'elle serait convoquée pour appel à la sédition. Rien que ça ! Cela pourrait être amusant... Mais le contexte actuel de répression étatique nous incite à la vigilance et à la résistance. Voilà pour les faits. Nous vous tiendrons au courant en cas de suites fâcheuses et pourrons être amenés à vous demander un effort de solidarité.

La rue est à tout le monde, nous dénonçons toute idée de délit d'opinion et déni/délit d'expression publique.

Renseignements juridiques pris : l'appel à la sédition relèverait de la législation antiterroriste et serait passible des assises !

Collectif Libertaire Marius Jacob